

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

**COMMUNE
DE FLOIRAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC**

Séance du 6 avril 2021

Objet

**Plan de gestion du
parc des coteaux
– Autorisation de
programme et
crédits de
paiement et
appels à
subventions au
Département de
Gironde et à
Bordeaux
Métropole pour le
financement
intercommunal sur
les actions sous
maîtrise
d'ouvrage ville de
Floirac. Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 mars 2021 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET –
Mme PROUHET – M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. ASFOR –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX – M. DANDY**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. MEHERZI à M. BOURIGAULT - Mme SOLA à Mme CHEVAUCHERIE
M. SINSOU à M. CALT**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

M. Pascal CAVALIERE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les villes du GPV ont démarré le plan de gestion du Parc des coteaux en 2018.

Ce plan est un outil de projet et de coordination de la gestion territoriale mettant en avant toute la diversité de ses richesses naturelles et sociales, dont les objectifs sont notamment :

- Développer une cohérence dans la gestion et les usages à l'échelle intercommunale
- Préserver, protéger, valoriser et aménager les patrimoines naturels et bâtis
- Favoriser les formes et les temps d'échange, de formation et de partage

Les actions sur la période 2018 – 2020 ont permis notamment de réaliser des études sur la connaissance de notre patrimoine (faune, flore, arbres).

Les équipes municipales ont développés des modes de gestion alternatifs (régénération arborée par création de clairières, éco-pâturage, fauche tardive) et réalisé des actions favorisant la biodiversité (création de mares, pose de nichoirs à oiseaux et chiroptères, ...).

Ce premier volet de 3 ans a permis de poser les bases d'une gestion plus durable des espaces naturels.

Un deuxième volet 2021-2023 est en train de se mettre en place. L'objectif est, d'une part d'assurer la continuité des actions réalisées, de poser une évaluation de ces actions pour faire des ajustements (indicateurs liés aux espèces et milieux), d'autre part d'ouvrir les réflexions sur d'autres thématiques, comme la gestion écologique des espaces sportifs, des expérimentations liées à la gestion des déchets.

Pour la Ville de Floirac, les actions opérationnelles identifiées dans ce nouveau volet de plan de gestion seront : la création et l'entretien de clairières, la création et l'entretien de lisières forestières, l'aménagement de mare et bassin d'une part, l'expérimentation d'une micro-plateforme de compostage d'autre part.

Le Conseil Municipal, par sa délibération 180205-08 du 05 février 2018, a autorisé l'inscription du domaine forestier de la Burthe et la partie publique du Fil vert « Phase 1 » au titre des Espaces Naturels Sensibles locaux de Gironde. A ce titre, ces espaces peuvent maintenant bénéficier d'un soutien par le département dans les domaines de la politique de protection, de gestion et d'ouverture au public.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que cette opération pluriannuelle fasse l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) planifiée de la manière suivante :

Plan de gestion du parc des coteaux - Opération n°1802

Autorisation de programme	152 172,01
Réalisé 2019	23 661,01
Réalisé 2020	16 105,50
Crédits de paiement 2021	38 602,50
Crédits de paiement 2022	35 914,00
Crédits de paiement 2023	37 889,00

En parallèle à la création d'une Autorisation de Programme / Crédit de Paiement « Plan de gestion Parc des coteaux », il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de la Gironde et de Bordeaux Métropole pour valider le montage financier de l'opération sur la période 2021-2023.

Le plan de financement est détaillé sur l'annexe « Plan de gestion intercommunal du parc des Coteaux – Tableau de financement 2 – Mise en œuvre du plan d'actions – MO VILLES ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 23 mars 2021 ;

Vu l'avis de la Commission Environnement et Cadre de Vie du 25 mars 2021 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'appel de fond pour la subvention pluriannuelle 2021-2023 d'un montant global de 33 673 € (11 532 € pour 2021 ; 10 774 € pour 2022 ; 11 367 € pour 2023) auprès du Conseil départemental de la Gironde, au titre des opérations opérationnelles du plan de gestion du Parc des coteaux mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage ville de Floirac.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'appel de fond pour la subvention pluriannuelle 2021-2023 d'un montant global de 56 121 € (19 220 € pour 2021 ; 17 957 € pour 2022 ; 18 945 € pour 2023) auprès de Bordeaux Métropole, au titre de l'action inscrite au CODEV 4 pour financer les actions du plan de gestion du Parc des coteaux mises en œuvre sous maîtrise d'ouvrage ville de Floirac.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques, ...).

DIT que les crédits de paiement 2021 sont inscrits au budget primitif 2021.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 avril 2021

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :



Le Maire,